

VAPP : procédure VAPP

Étape 1

Téléchargez [le dossier de demande de VAPP](#)

Les dossiers sont reçus toute l'année.

Étape 2

Complétez le dossier en présentant votre parcours professionnel d'études ou de formation. Vous pouvez également faire valoir des acquis personnels (exemple : activités bénévoles), s'ils justifient la demande de dispense.

Joignez les pièces attestant des déclarations (fiches de paie, certificat de travail, diplômes, relevés de notes, programmes de formation...).

Étape 3

Le dépôt des dossiers peut s'effectuer tout au long de l'année.

- Un exemplaire du dossier renseigné à l'aide d'un traitement texte et accompagné des pièces justificatives, le tout relié ;
- Une version électronique uniquement sous forme d'un seul fichier PDF réunissant le dossier et l'ensemble des pièces justificatives sur CD, clé USB ou envoi par mail à l'adresse : int_vac@lecnam.net

Au centre Cnam ou Intec de votre région (voir la liste des centres Intec) auprès de qui vous acquitterez les droits.

Ou directement à l'Intec, service de validation des acquis, 292 rue Saint Martin 75003 Paris (merci de vous acquitter de la somme demandée pour le dossier)

Délai de réponse d'un à deux mois.

La décision est communiquée exclusivement par courrier.

Accompagnement

Un accompagnement à la constitution du dossier VAPP afin d'analyser et de formaliser les connaissances, méthodes et savoir-faire acquis est proposé à l'Intec et par les centres Cnam.

Ces procédures peuvent être combinées

- [Voir les conditions d'accès au DGC](#)
- [Voir les conditions d'accès au DSGC](#)